

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

18 décembre 2017

PROJET DE LOI

ratifiant l'ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017 relative à la profession de physicien médical et l'ordonnance n° 2017-50 du 19 janvier 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé,

> ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale: 1^{re} lecture: 7, 94, et T.A. 6.

Commission mixte paritaire : 444. Nouvelle lecture : 281 et 487.

Sénat: 1^{re} lecture: 669 (2016-2017), 10, 11 et T.A. 3 (2017-2018).

Commission mixte paritaire : 128 et 129 (2017-2018).

Article 2

- ① I. (Non modifié)
- 2) II et III. (Supprimés)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2017.

Le Président, Signé : François de RUGY



ISSN 1240 - 8468